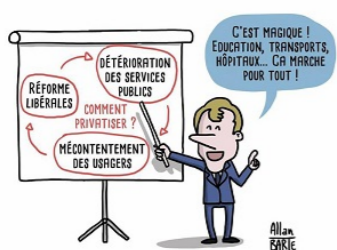


# IL NE NOUS RESTE QUE L'ACTION ! (suite de la page 1)

MASTER CLASS «DÉZINGAGE DU SERVICE PUBLIC»



suite de la page 1

Car même pour l'accès aux études supérieures, MACRON veut imposer une sélection par l'argent, et confier les débouchés professionnels au MEDEF. C'est tout le sens notamment de sa réforme du baccalauréat et celle concernant l'accès à l'université dite *parcoursup*.

Sa politique néfaste à l'encontre des services publics porte déjà ses fruits pourris. La plupart sont touchés par l'austérité. Les hôpitaux, les EHPAD vont mal. Des maternités ferment car jugées non rentables. Des bureaux de poste aussi. Les patients des EHPAD et les personnels sont malmenés. Des privatisations sont programmées, telle celle de la SNCF ou celle des centrales hydro-électriques, de la Française des Jeux, des contrôles radars routiers (!), et autres encore...

A la SNCF ou la privatisation a déjà commencé (ligne TOURS BORDEAUX) une lourde dette a été créée en misant entièrement sur le développement du TGV (vitrine internationale pour ALSTHOM et prestige régional pour les élus), ce qui permet ensuite de privatiser plus facilement aux yeux de l'opinion publique, en ne mettant véritablement en avant que le statut des cheminot.e.s qui n'y est pourtant pour rien.

Demain des milliers de km de lignes de chemin de fer

seront fermées au nom de leur non rentabilité, et les prix de billets seront encore plus chers (comme ce qui s'est passé en Grande Bretagne) et seront variables selon les lignes et les trains si les cheminot-e-s venaient à perdre la bataille engagée.

Nous ne voulons pas de ce monde ultra libéral prôné par les institutions européennes que veut nous imposer à tout prix -et même par la force- MACRON. Il est faux de dire que ses réformes sont indispensables. Ce n'est pas vrai. De plus elles sont mauvaises et ce n'est pas non plus ce que veulent les citoyen.ne.s.

Ce que veut mettre en place MACRON à travers toutes les réformes qu'il engage est l'équivalent d'un recul de civilisation de l'ordre de 200 ans. Nous, la CGT, voulons au contraire un véritable état social, basé sur la solidarité entre toutes et tous.

Au mois d'avril nous avons vu les actions s'étendre à de nombreux secteurs : AIR FRANCE, Universités, CARREFOUR... Dans nos manifestations, nous voyons des salarié.e.s du secteur privé : AIRBUS, SEMITAN, EHPAD, et quelques autres encore. **Il est urgent que toutes ces luttes s'amplifient et s'élargissent encore davantage.**

Toutes et tous ensemble, actif.ve.s et retraité.e.s, devons continuer ou rejoindre l'action pour celles et ceux qui ne s'y sont encore pas engagé.e.s : 1<sup>er</sup> mai, 5 mai (pourquoi pas), et le 22 mai avec toutes les centrales syndicales (même la CFDT et la CFE CGC, mais si mais si !..) pour la défense du service public.

Cela est impératif pour conserver notre société actuelle et notre devise républicaine évoquée pour la première fois par ROBESPIERRE le 5 décembre 1790 : **LIBERTÉ, ÉGALITÉ, FRATERNITÉ**, cette trilogie mise au banc par nos gouvernants actuels.

**La VRAIE info**

La campagne médiatique de désinformation entreprise par les médias dans le cadre de la réforme de casse de la SNCF et du statut de ses agents a battu son plein ces dernières semaines.

Le but est de passer sous silence les conséquences d'une privatisation, de décrier les cheminot.e.s comme étant d'énormes privilégié.e.s (comme ils le font aussi la fonction publique) et de faire en sorte qu'une partie de la population désapprouve leur lutte.

Face à ce constat et aux nombreux refus de droits de réponse qui leur sont infligés de la part de ces médias, ils ont décidé de lancer un petit journal qu'ils ont appelé « La Vraie Info » au contenu instructif et fort intéressant.

Ce magazine dont deux numéros sont sortis est distribué gratuitement par leurs militant.e.s. Il est également téléchargeable ou consultable sur le site CGT des cheminot.e.s : <https://www.cheminotcgt.fr/>

**S**ans en avoir l'air, le quotidien OUEST FRANCE n'est pas en reste dans cette campagne de propagande.

En témoigne cette page entière de publicité que ce journal a consacré récemment à la discrimination des cheminot.e.s, avec pétition à l'appui !

Les cheminot.e.s n'ont pas eu droit de réponse ! Gageons que si nous leur soumettions une page de publicité CGT ils ne nous l'accorderaient pas ! Même en la payant, naturellement...

**Les retraités "Première classe" de la SNCF**

Le régime spécial des agents de la SNCF est sans commune mesure avec celui des salariés du privé !

	Régime spécial de la SNCF	Salarié du privé
Age de départ	55 ou 56 ans (57 ou 58 ans pour les 2000 salariés)	60 ans (62 ou 63 ans pour les salariés de l'Etat)
Années de service	15 ans de service (16 ans pour les 2000 salariés)	15 ans de service (16 ans pour les salariés de l'Etat)
Montants des pensions	100% pour les 2000 salariés, 85% pour les autres	50% pour les salariés du privé
Montants des cotisations	100% pour les 2000 salariés, 85% pour les autres	50% pour les salariés du privé
Montants des cotisations	100% pour les 2000 salariés, 85% pour les autres	50% pour les salariés du privé
Montants des cotisations	100% pour les 2000 salariés, 85% pour les autres	50% pour les salariés du privé

**SI, COMME NOUS, VOUS EN AVEZ ASSEZ D'ÊTRE PRIÉ EN OTAGE, REJOIGNEZ SAUVEGARDE RETRAITES**



N° 8  
Mai 2018

# Convergences & Luttés

Bulletin de liaison retraité(e)s et actifs (ves) rédigé à l'initiative du Collectif Retraité(e)s du Syndicat National C.G.T. des Personnels Techniques des Réseaux et Infrastructures (S.N.P.T.R.I.) et du Syndicat CGT du Conseil Départemental de Loire-Atlantique  
**"Conquis" mais pas "Acquis" ! Ne parlez pas d'Acquis sociaux, mais de Conquis sociaux...**  
Ambroise CROIZAT, Ministre du Travail, fondateur de la Sécurité Sociale

[cd44.reference-syndicale.fr/convergences-et-luttés](http://cd44.reference-syndicale.fr/convergences-et-luttés)

# IL NE NOUS RESTE QUE L'ACTION !

**P**ar sa volonté de vouloir à tout prix faire passer ses « réformes » qu'il dit « indispensables » bien qu'elles soient largement impopulaires, le Gouvernement MACRON affiche un mépris absolu des salarié.e.s. et au-delà de la population dans son entier. Ainsi ses réformes ne visent qu'à appauvrir les *déjà pauvres*, enrichir les plus riches, et supprimer toute possibilité de se défendre.

Anicet LE PORS, ancien ministre de la fonction publique et des réformes administratives sous F. MITTERRAND, écrit dans le Monde Diplomatique de ce mois d'avril 2018 un article intitulé : « *Les fonctionnaires, voilà l'ennemi.* » Dans cet article on lit la phrase suivante : « ... *Le gouvernement français veut délégitimer un peu plus l'état social, qui fut pourtant gage d'émancipation pour de nombreuses générations. Après avoir multiplié les cadeaux fiscaux aux vrais privilégiés, il tente de dévier l'attention sur la fonction publique.* »

Quelle vision brillante.

MACRON veut imposer ses réformes aux forceps. Celles-ci lui sont dictées par ses ami.e.s idéologiques, institutions libérales européennes, milieux financiers et MEDEF. Tout doit y passer : protection sociale, retraites, enseignement, service public et statuts du fait de ce qu'ils apportent en termes de protection : sécurité d'emploi, indépendance, grilles salariales...

Son but est de mettre le monde du travail au même niveau. Justice, oui ! Sauf qu'il s'agit pour lui du niveau le plus bas qui soit, précarité incluse.

Mettre en place une société basée sur la précarité d'un côté et un monde de l'argent de l'autre, ce dernier ayant seul accès aux études supérieures et au véritable emploi.

suite page 4



**ÉDITO**  
Le mois d'avril 2018 sera marqué comme ayant été un mois de luttes et d'actions dans tout le pays contre la politique agressive de MACRON à l'encontre de toutes les catégories sociales, des jeunes aux retraités. Des dizaines de milliers de manifestant.e.s partout en France, le 14 (50 000 à Marseille par exemple) et le 19 plus de 300 000 réparti.e.s en 190 rassemblements.

À Nantes, nous étions environ 7 à 8 000 le 14. De cette manifestation qui s'est déroulée juste avant la manifestation de soutien à la ZAD de Notre Dame de Landes au cours de laquelle se sont déroulés de violents affrontements, la presse n'a pas dit mot. Le 19, nous étions 10 à 12 000 à Nantes. D'autres rassemblements avaient lieu à St Saint-Nazaire, Chateaubriant, Ancenis.

la CGT appelle à de nouvelles mobilisations, dans les jours à venir. D'ores et déjà, elle appelle à faire du 1<sup>er</sup> Mai, dans l'unité la plus large, "une puissante journée de mobilisation et travaille, dès à présent, à ses nécessaires suites, pour gagner". **TOUTES ET TOUS ENSEMBLE, CAR NOUS N'AVONS PLUS LE CHOIX !**

**SOMMAIRE**

Page 1 : **IL NE NOUS RESTE QUE L'ACTION ! ÉDITO**

Page 2 : **ORDONNANCES MACRON (suite n°s précédents)**

Page 3 : **DU CÔTÉ DES RETRAITÉ.E.S**

Page 4 : **IL NE NOUS RESTE QUE L'ACTION ! (suite p 1) LA VRAIE INFO**

Comme nous le faisons maintenant depuis notre n° 5 de février, nous consacrons une nouvelle fois une page d'analyse des principales mesures de cette loi scélérate.

### Congés exceptionnels pour évènements familiaux revus à la baisse

Avant les ordonnances MACRON, la loi définissait un minimum de jours d'absences en cas d'évènements familiaux (secteur privé) :

- 4 jours pour le mariage du salarié ou pour la conclusion d'un PACS ;
- 1 jour pour le mariage d'un enfant ;
- 3 jours pour chaque naissance survenue au foyer du salarié ou pour l'arrivée d'un enfant placé en vue de son adoption ;
- 5 jours pour le décès d'un enfant ;
- 3 jours pour le décès du conjoint, du concubin ou du partenaire lié par un PACS, du père, de la mère, du beau-père, de la belle-mère, d'un frère ou d'une sœur ;
- 2 jours pour l'annonce de la survenue d'un handicap

chez un enfant.

Tous ces jours de congés étaient en général améliorés par les conventions collectives. Par exemple, la convention collective des missions locales prévoyait 5 jours pour le mariage du salarié ou le PACS (contre 4 dans la loi), 1 jour pour le déménagement (aucun dans la loi), 2 jours pour le mariage d'un enfant (contre 1 dans la loi)...

**Avec les ordonnances**, les dispositions prévues par les conventions collectives ne s'appliquent plus et sont renvoyées à la négociation d'entreprise. Les employeurs sont libres d'en mettre en place...ou pas. Ceci va permettre de baisser les salaires, de généraliser le dumping social et l'inégalité entre les salarié-es.

Ces dispositions risquent donc d'être supprimées, notamment là encore dans les petites entreprises sans présence syndicale.

### 13<sup>ème</sup> mois, prime de départ en retraite ou d'ancienneté...

Avant les ordonnances, la quasi-totalité des conventions collectives prévoyait des primes liées à diverses situations : ancienneté, licenciements, naissance, départ en retraite ou 13<sup>ème</sup> mois. Pour les salariés en fin de carrière, celles-ci pouvaient être très élevées, et représenter pour les primes de départ en retraite notamment plusieurs mois, voire

années de salaire.

**Avec les ordonnances**, là encore, l'ensemble de ces primes sera renvoyé à la négociation d'entreprise, et les employeurs seront libres de les mettre en place...ou pas. Ceci permettra de baisser les salaires, de généraliser le dumping social et l'inégalité entre les salarié-es. Elles risquent donc d'être supprimées, notamment dans les petites entreprises sans présence syndicale.

### Suppression du comité hygiène et sécurité : pourquoi s'embêter ?

Les Comités d'Hygiène de Sécurité et des Conditions de Travail (CHSCT) sont chargés de la prévention et la protection de la santé et de la sécurité des salarié-es. Leurs activités, et notamment les expertises qu'ils conduisent sont financées par l'employeur. Ils peuvent poursuivre l'entreprise en justice en cas d'atteintes à la santé et à la sécurité des salarié-es. Le Medef cherche à le faire disparaître depuis... sa création !

**Avec les ordonnances**, les CHSCT vont être fusionnés avec les Comités d'Entreprise et les Délégués du Personnel dans une instance unique. Cette nouvelle instance aura seulement pour mission de « promouvoir » la santé (au lieu de « prévenir » et de « protéger ») !

Les expertises sur les risques en matière de santé et

de sécurité (risques industriels, violences sexuelles, burn out, harcèlement...) seront pour partie financées avec l'argent des salarié-es, sur le budget du CSE (1), ce qui limitera ainsi considérablement sa capacité d'action.

Sans élu-es spécialisé-es ni instance dédié-e, les questions de santé et de sécurité seront reléguées au second plan et risquent tout simplement de disparaître des radars.

Quand la France brille en Europe par le triste record de 565 morts et 100 000 burn out chaque année, c'est vrai qu'il n'y a pas besoin d'instance de prévention et de protection !..

C'est la raison pour laquelle tous les syndicats défendent le CHSCT (Même la CFDT !.. Oups !)

(1) CSE : Comité Social et Economique (CSE) est destiné à remplacer l'ensemble des institutions représentatives élues du personnel de l'entreprise.

### 19 mars : CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE L'UNION SYNDICALE DES RETRAITÉ.E.S

Le Conseil Départemental (CD) de l'union syndicale des retraité.e.s s'est tenu le 19 mars. 33 camarades de tous horizons étaient présents.

Le CD s'est tout d'abord félicité de la forte mobilisation des retraité.es lors de l'action du 15 mars. 250 000 manifestants en France. Dans notre département, de 3000 à 4000 à Nantes, 1500 à Saint-Nazaire ou une motion votée par les manifestants a été portée à la sous-préfète par une délégation. Plusieurs centaines à Châteaubriant et à Ancenis.

Les retraité.es ont bien entendu participé aux manifestations du 22 mars pour la défense du service public.

Le CD a traité de l'organisation d'assises de la santé organisée par la CGT le 15 juin 2018 à Couëron. A l'ordre du jour entre autre l'hôpital, les Ehpad,... Il a été aussi fait le point sur l'état d'avancement de la fête des retraités à la Genestrie au Gavre le 13 septembre prochain.

La prochaine rencontre intersyndicale aura lieu le 9 avril pour décider des formes d'actions à mener pour la poursuite du mouvement.



### 28 mars : ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DES RETRAITÉ.E.S DES PERSONNELS TECHNIQUES DES RÉSEAUX ET INFRASTRUCTURES (PTRI) ET DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL (CD) A ANCENIS

Près d'une vingtaine de camarades ont répondu présent à notre assemblée générale le 28 mars à l'union locale (UL) d'Ancenis.

Parmi eux : D. GUIN (retraité, ancien secrétaire national) et S. RUIZ représentaient le SN (syndicat national) PTRI. M. JAMERON représentait le CD, M. PACAUD l'USR (Union syndicale des retraité.e.s), C. GAUDIN l'UL d'Ancenis, et J-C. BASTARD l'USLR (Union Syndicale Locale des Retraité.e.s)...

Nous avons aussi le grand plaisir d'avoir parmi nous notre ancien secrétaire de section, François Gautier, qui rappelons-le est né un 1<sup>er</sup> mai 1929. Comment ne pas être révolutionnaire quand on est né un tel jour ! Après le rapport introductif et la présentation de l'activité du pays d'Ancenis par le secrétaire de l'UL, nous avons échangé sur les luttes en cours, pouvoir d'achat, fiscalisation, continuité syndicale, syndicalisation, conquête de nouveaux droits, suivi post professionnel, santé, vie de notre collectif... La matinée fut courte tant les échanges furent riches.

L'union locale nous a offert l'apéritif fraternel et après un déjeuner pris ensemble, pour agrémenter notre journée nous nous sommes rendus chez Pierre VIVIER, dit Pierrot, pêcheur de Loire pendant 54 ans, retraité aujourd'hui, père de notre camarade Pierrick, agent de la route et délégué CGT au centre d'Ancenis.

La journée se termina vers 17h00, et comme l'a dit notre camarade François : « Il faut toujours espérer ! »

### NOTRE APRÈS MIDI AVEC NOTRE AMI PIERROT !

Pierrot, passionné par son métier, nous a présenté les différentes techniques de pêche qu'il a pratiquées tout au long de sa longue carrière.

Il nous a présenté et expliqué son matériel, montré avec fierté de nombreuses et belles photos souvenirs. Que de beaux poissons pêchés par Pierrot et son épouse avec laquelle il travaillait : Aloses, lamproies, anguilles, et...autrefois saumons.

Dans les années 70 Pierrot a pêché un drôle de poisson. Un poisson qu'il ne connaissait pas. Renseignements pris auprès de ces collègues et de la fédération de pêche, il a appris qu'il venait de prendre un silure, ce poisson impressionnant avec ses sept nageoires, sans écailles, à la tête massive et plate mesurant environ 1,50 mètre de longueur, d'origine d'Europe de l'Est.

### L'UNION LOCALE D'ANCENIS

Le pays d'Ancenis comprend 29 communes et 64234 habitants. Ancenis 7500 habitants pour 10500 emplois publics et privés confondus.

Le secteur industriel représente à lui seul 5500 salarié.e.s : Manitou 1420 dont 280 intérimaires, Toyota, Groupe Bouhyer, Leduc à Ligné... L'agro alimentaire est représenté par Terrena et Aubret. Le transport routier comprend lui aussi plusieurs grosses entreprises. La santé c'est le centre hospitalier et les maisons de retraites.

Avec un taux de chômage se situant autour de 5% et un recours à l'intérim de plus en plus important, l'emploi précaire se développe considérablement dans ce territoire. C'est dans ce contexte économique et social que l'Union Locale évolue...